

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le JEUDI 23 JUIN, à 16 h 37, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 47).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 16 h 57 au rapport n° 22/4-002), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 16 h 46 après l'appel nominal), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Wanda YENG-SENG BROSSARD, Vincent BÈGUE (arrivé à 18 h 27 au rapport n° 22/4-023), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ	à compter de son départ à 18 h 30 au rapport n° 22/4-025	par Marie-Anick ANDAMAYE
Virgile KICHENIN	pour toute la durée de la séance	par Audrey BÉLIM
Philippe NAILLET	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER jusqu'au rapport n° 22/4-017
		par Jean-François HOAREAU à partir du rapport n° 22/4-018
Gérard CHEUNG LUNG	pour toute la durée de la séance	par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
Benjamin THOMAS	pour toute la durée de la séance	par Julie LALLEMAND
Raihanah VALY	pour toute la durée de la séance	par Jacques LOWINSKY
Jean-Max BOYER	à compter de son départ à 18 h 16 au rapport n° 22/4-018	par Nouria RAHA
Vincent BÈGUE	jusqu'à son arrivée à 18 h 27 au rapport n° 22/4-023	par Michel LAGOURGUE

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (46 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code général des Collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2021 : rapports n° 22/4-010 (Budget principal), n° 22/4-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 22/4-015 (Régie des Marchés et Droits de Place).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de (la/ du/ l')	rapport n° thématique
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	22/4-003
- Gérard FRANÇOISE	délégués / ville		
- Jacques LOWINSKY			
- Christèle BEAUMIER			
(*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	22/4-004
- Gérard FRANÇOISE	délégués / ville		
- Jacques LOWINSKY			
- Christèle BEAUMIER			
(*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
- Gérard FRANÇOISE	salarié de l'établissement	Pôle Emploi	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	22/4-005
- Gérard FRANÇOISE	délégués / ville		
- Jacques LOWINSKY			
- Christèle BEAUMIER			
(*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	22/4-018 Politique de la Ville
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	Prévention
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	Projet éducatif global
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia OI	Projet éducatif global
(*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
- Jean-François HOAREAU	mandataire / département	SPLAR	22/4-027
MLN	Mission locale nord	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
CAP	Club Animation Prévention	ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances océan Indien
PÉG	Projet éducatif global	OI	
SPLAR	Société publique locale Avenir Réunion		
(*) élue absente / représentée			

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Gilbert ANNETTE	arrivé à 16 h 46	après l'appel nominal
Monique ORPHÉ	arrivée à 16 h 57	au rapport n° 22/4-002
Jean-Max BOYER	parti à 18 h 16	au rapport n° 22/4-018 en laissant procuration à Nouria RAHA
Vincent BÈGUE	arrivé à 18 h 27	au rapport n° 22/4-023
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	partie à 18 h 28	au rapport n° 22/4-023
Monique ORPHÉ	partie à 18 h 30	au rapport n° 22/4-025 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE
Michel LAGOURGUE	parti à 18 h 38	au rapport n° 22/4-027
Éricka BAREIGTS Gérard FRANÇOISE Jacques LOWINSKY Christèle BEAUMIER	sortis à 17 h 02 revenus à 17 h 11	avant le rapport n° 22/4-003 après le rapport n° 22/4-005
Éricka BAREIGTS	sortie à 17 h 56 revenue à 17 h 57	avant le vote du rapport n° 22/4-010 après le vote du rapport n° 22/4-010
Éricka BAREIGTS	sortie à 18 h 01 revenue à 18 h 01	avant le vote du rapport n° 22/4-012 après le vote du rapport n° 22/4-012
Éricka BAREIGTS	sortie à 18 h 02 revenue à 18 h 10	avant le rapport n° 22/4-013 au 22/4-017
Arnaud HUGUET Aurélie MÉDÉA Christelle HASSEN	sortis à 18 h 13 revenus à 18 h 20	au rapport n° 22/4-018 élus intéressés : OMS, CAP, ARCV, Vivancia OI au rapport n° 22/4-018 avant le vote des autres lignes de subventions
Jean-François HOAREAU	sorti à 18 h 35 revenu à 18 h 40	avant le rapport n° 22/4-027 au rapport n° 22/4-028

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le JEUDI 30 JUIN 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

OBJET **Régie des Affaires funéraires**
Bilan et rapport d'activité 2021

L'article L. 2223-19 du code général des collectivités territoriales institue le service extérieur des pompes funèbres comme mission de service public pouvant être assurée directement par la commune (en régie) ou dans le cadre d'une délégation de service public. Elle peut, aussi, être assurée par toute entreprise ou association ayant reçu l'habilitation prévue par l'article L. 2223-23 du CGCT. Cette mission doit être clairement séparée de l'exercice des pouvoirs du maire en matière de police administrative.

Par délibération n° 99/2-34 et 99/2-35 du 24 mars 1999, le conseil municipal a défini les activités suivantes comme activités de service public confiées à la Régie municipale des Affaires Funéraires de la commune :

- le fossoyage ;
- la gestion du crématorium et funérarium de Primat.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 23 juin 2022
Délibération n° 22/4-013

OBJET **Régie des Affaires funéraires**
Bilan et rapport d'activité 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°22/4-013 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Christèle BEAUMIER - Conseillère municipale au nom des commissions « Ville Citoyenne », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité de la Régie des Affaires funéraires pour l'exercice 2021.

BILAN ET RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES DE LA VILLE DE SAINT DENIS



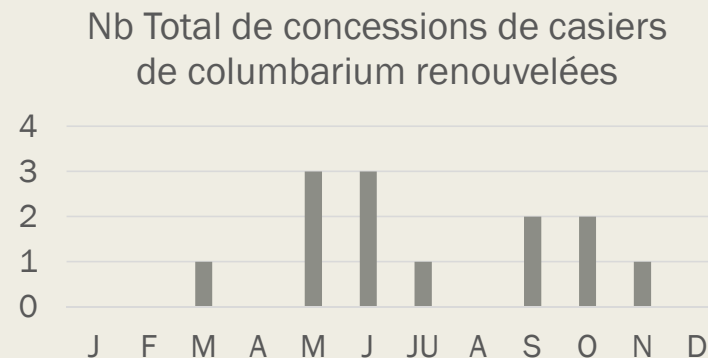
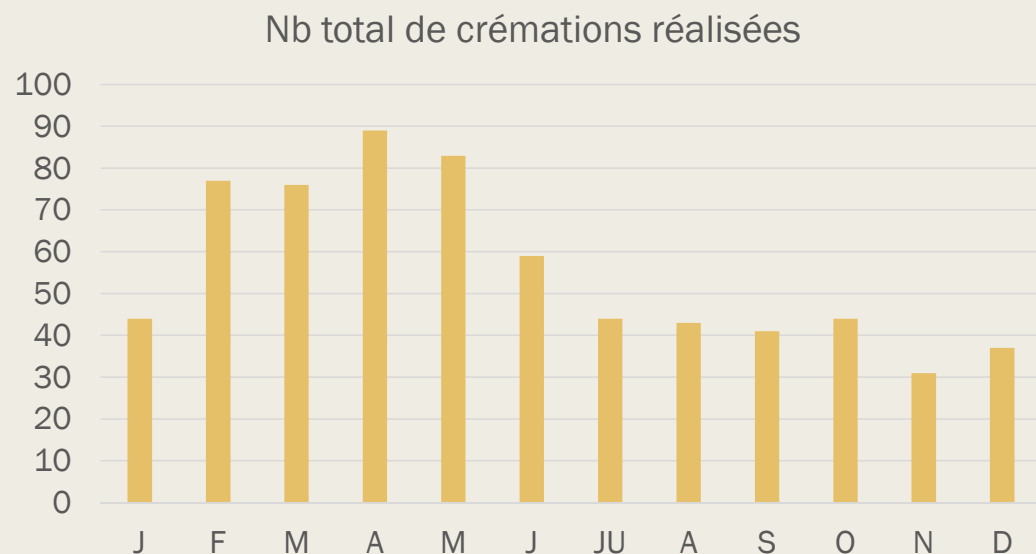
La Régie des Affaires Funéraires en chiffres

Le nombre d'agents affectés au pôle des affaires funéraires s'élevait à 23 agents en 2021.

Ils ont pour missions principales l'entretien des équipements, la police des cimetières et des funérailles, et d'autres part les missions de fossoyage, de crémation et de mise à disposition des chambres funéraires.

Les crémations

Nombre de crémations pour l'année 2021 : 668

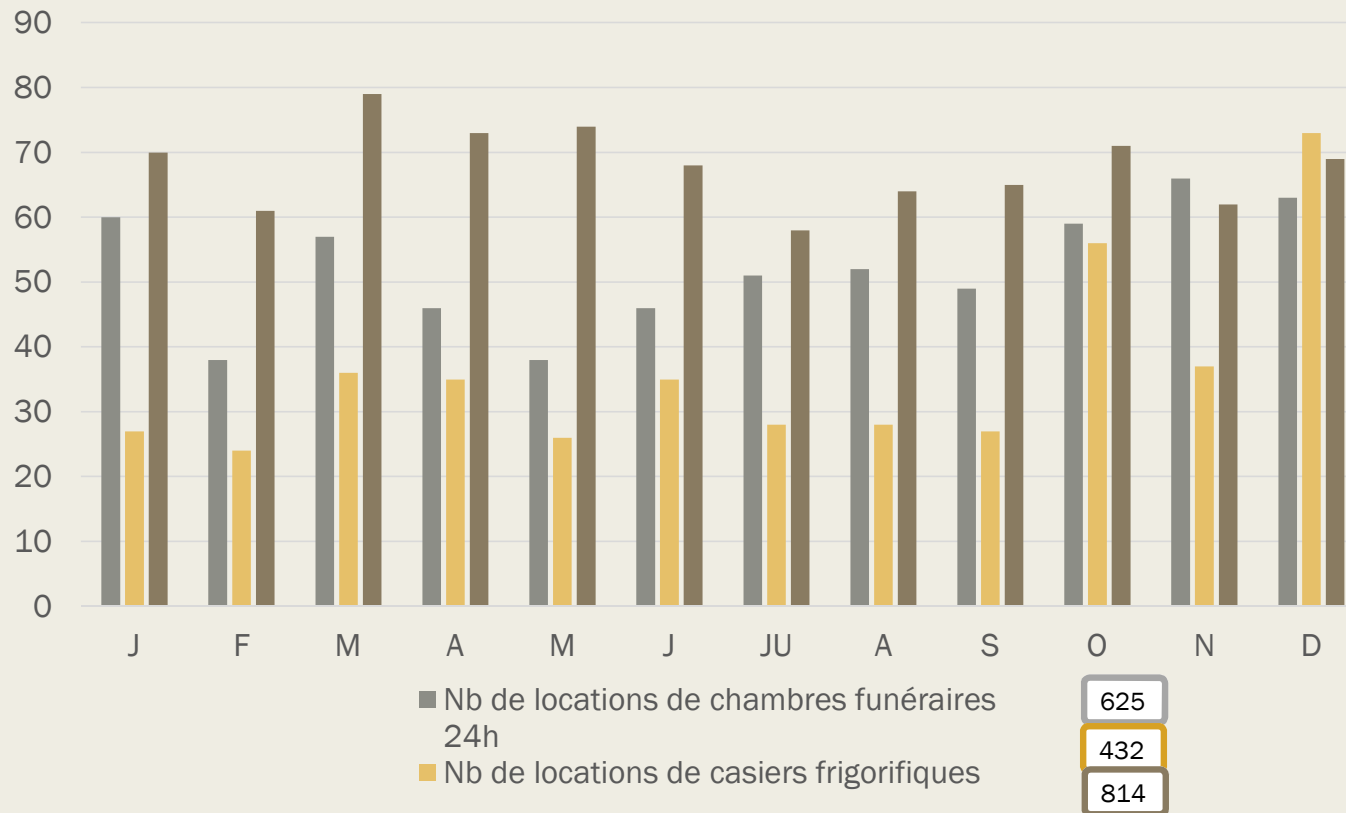


Le nombre de crémation tend à augmenter régulièrement (évolution des mœurs, et saturation des cimetières) et lors de pannes sur l'appareil de crémation du sud, le site de Saint-Denis a pris le relais.

Le funérarium

Les veillées funéraires à domicile diminuent ce qui augmente les locations de chambres funéraires. Le nombre de décès tend à croître (pyramide des âges), les sollicitations sont donc plus nombreuses.

Locations funérarium



DIRECTION REGLEMENTATION

	ENTREES DE CORPS/PIECES ANATOMIQUES
JANVIER	102
FEVRIER	106
MARS	134
AVRIL	131
MAI	113
JUIN	92
JUILLET	90
AOUT	89
SEPTEMBRE	84
OCTOBRE	94
NOVEMBRE	81
DECEMBRE	94
TOTAL	1210

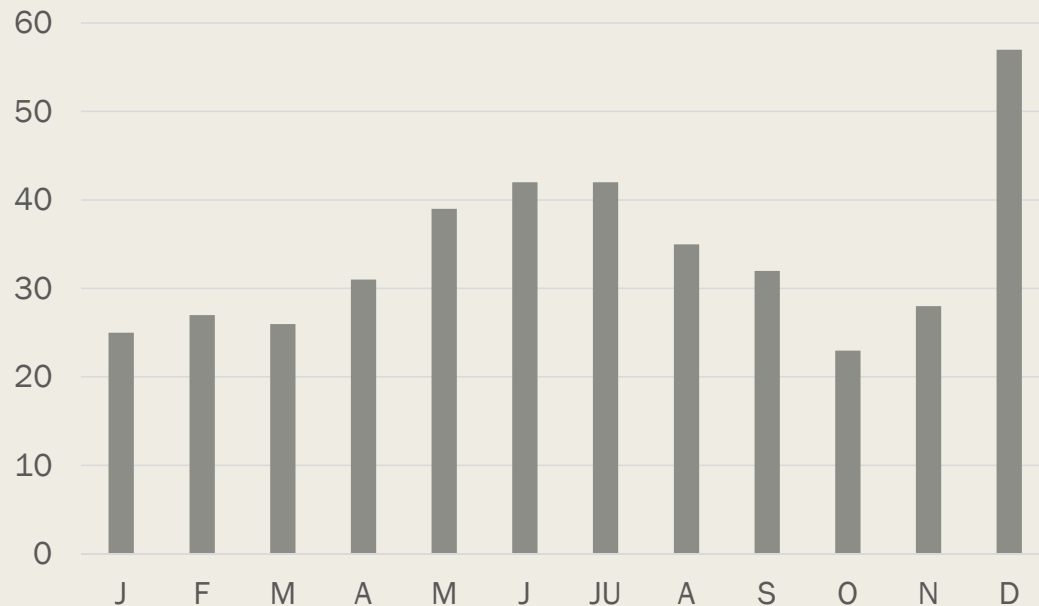
Les inhumations

Nombre d'inhumations pour l'ensemble des cimetières de la commune pour l'année 2021 : 407

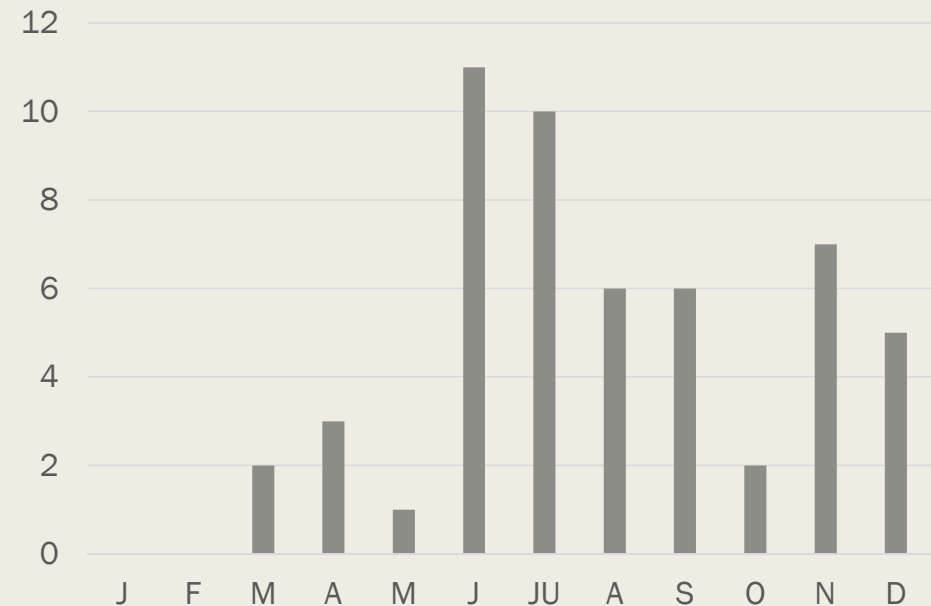
Augmentation de nombre d'inhumations en 2021, les années précédentes la moyenne était d'environ 300 inhumations par an.

Le cimetière de Bois Rouge est également arrivé à saturation fin 2021.

Nb total d'inhumations réalisées



Nbre total de concessions renouvelées



Les résultats du budget annexe de la Régie des Affaires Funéraires

	MONTANT MANDATS EMIS	NBRE DE TITRES EMIS	RESULTATS
2021	335 533,72 €	110	200 619

Renouvellement de l'habilitation funéraire

La Régie municipale de Saint-Denis est un des opérateurs habilités par la Préfecture dans le domaine funéraire (liste établie le 20 septembre 2021).

Formation du personnel

Poursuite de la professionnalisation des agents avec un diplômé supplémentaire (conseiller funéraire)

La gestion administrative du centre est en évolution avec la mise en place des devis et bons de commande, et un travail sur la régularisation des concessions est en cours.

Les réalisations 2021

*Mise en service du
puit de dispersion des
cendres au cimetière
de Primat,*

*une alternative à la
dispersion des
cendres au Jardin
des Souvenirs*

DIRECTION REGLEMENTATION





Végétalisation et fleurissement de différents espaces

DIRECTION REGLEMENTATION



DIRECTION REGLEMENTATION

Réfection des allées sur le cimetière du Brûlé



Construction de sanitaires sur le cimetière de Sainte-Clotilde



DIRECTION REGLEMENTATION

2^{ème} édition de la « Toussaint musicale »

- 1^{ère} édition en 2020 : harpe au Cimetière de Prima et quatuor à cordes sur le Cimetière de l'Est de 09h00 à 12h00
- Edition 2021 : une animation musicale supplémentaire sur le Cimetière de Ste Clotilde, de 09h00 à 12h00
- 2022 : une animation musicale dans un des cimetières des hauts de Saint Denis

2^{ème} édition de la « Toussaint musicale »



*Harpe, au
Cimetière de l'Est*

*Violoncelle, au
Cimetière de Ste-
Clotilde entrée EST*



*Contrebasse et guitare
classique, au centre
funéraire de Prima.*



Projets en cours

OBJECTIF : METTRE EN PLACE UN GUICHET UNIQUE

Toutes les démarches funéraires sur un seul site !

De nouveaux SERVICES sur place qui complètent les dispositifs existants et faciles d'accès pour plus de PROXIMITE !

- ETAT-CIVIL décès dès l'obtention des autorisations administratives nécessaires des autorités compétentes
- CCAS (colis funéraire- dossier aide funéraire)
- ECOUTER : C'est être aux cotés des familles dans les premiers instants du décès. C'est un support administratif et moral et un guide tout au long du parcours des obsèques.
- INFORMER : C'est permettre à chacun de faire face aux difficultés administratives inhérentes aux décès d'un proche et orienter dans les démarches.
- SOUTENIR : C'est accompagner pas à pas chaque étape que constitue le DEUIL pour aider dans le processus de reconstruction. C'est améliorer les conditions d'accueils des défunts et des familles endeuillées.

2022- 2024 : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE

Dans le cadre du programme d'investissement Réhabilitation du crématorium, la Ville s'engage à mener une opération de réhabilitation, d'extension du centre funéraire et d'aménagement des espaces extérieurs.

Ces travaux ont pour objectif d'offrir aux usagers et aux agents utilisateurs, un service public de qualité, avec des prestations et des conditions d'accueil améliorées, des locaux adaptés aux attentes des familles, en termes d'aménagement et d'agrandissement des espaces.

Un nouvel équipement de crémation performant et moderne sera installé afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, et remplacer un appareil devenu obsolète .